



Inclusion

Un appui pour tous les élèves

L'inclusion est une attitude et un système de valeurs qui fait la promotion du droit fondamental qu'ont tous les élèves de bénéficier d'une programmation et de services éducatifs de qualité appropriés en compagnie de leurs pairs.

Quels sont les composantes de l'inclusion?

- > L'inclusion facilite l'appartenance, la participation et l'apprentissage de tous les élèves dans les programmes et les activités de l'école.
 - > L'enseignement différencié comprend un éventail de stratégies aux enseignants afin de répondre aux besoins individuels des élèves.
 - > La planification de la transition facilite le passage d'une étape à une autre étape de la vie de l'élève : de la maison à l'école, d'un niveau à l'autre, d'une école à l'autre, de la communauté à l'école et de l'école à la communauté.
- Les élèves sont tous des membres égaux de l'école de leur quartier.
 - Il existe une culture de collaboration au sein de l'école, entre l'école et la communauté et les autres agences, en vue de répondre aux besoins des élèves dans toute leur diversité.
 - Les parents ou les tuteurs des élèves s'impliquent tôt et de façon continue dans l'éducation de leurs enfants.
 - Un processus d'identification, d'appréciation de rendement, de planification et d'évaluation est mis en place et documenté pour tous les élèves qui ont des besoins particuliers.
 - Un plan de programme individualisé (PPI) basé sur les forces et les besoins de l'élève est élaboré et mis en place pour répondre aux besoins des élèves qui ne peuvent atteindre les résultats d'apprentissage visés dans les programmes d'études ou lorsque ces résultats ne s'appliquent pas.
 - L'enseignement différencié permet de répondre aux besoins de tous les élèves et tient compte des différences dans les styles d'apprentissage.
 - Il y a évidence de leadership au niveau du soutien et de la collaboration dans l'école.
 - Les programmes et les services pour améliorer l'apprentissage des élèves sont basés sur la recherche.
 - La planification des transitions fait partie intégrante du processus de planification pour chaque élève qui a des besoins particuliers.

Que trouve-t-on dans une école qui pratique l'inclusion?

- une implication tôt et continue des parents ou des tuteurs à l'éducation de leurs enfants
- une compréhension et un engagement à favoriser l'inclusion à tous les niveaux de la communauté scolaire
- un leadership qui appuie l'adoption d'une culture de collaboration au sein de l'école, ainsi qu'entre l'école et la communauté scolaire, afin de répondre aux besoins des élèves
- une créativité dans l'offre des services de soutien aux enseignants et aux élèves
- une créativité dans l'utilisation des ressources humaines pour assister et appuyer les élèves (aide par les pairs, tutorat, programme de mentorat, etc.)
- une emphase sur les résultats d'apprentissage pour tous les élèves, quelle que soit la manière d'y parvenir
- un éventail de stratégies d'enseignement et de gestion de classe
- des réunions régulières des équipes de planification de programme afin de discuter des progrès des élèves
- une formation et un développement professionnel continu pour le personnel
- une valorisation de pratiques exemplaires en enseignement et des résultats obtenus
- des liens solides entre l'école et les agences externes

Favoriser
la réussite
Scolaire

- > « La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment les discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. »

(article 15(1) de la *Charte des droits et des libertés*)

Vous pourrez trouver des informations sur l'inclusion dans le *Manuel de politique en matière d'éducation spéciale* du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse (1996).

Pour obtenir plus de renseignements sur l'inclusion, communiquez auprès des personnes suivantes :

À l'école : direction d'école

Au conseil scolaire :
coordonnateur des services aux élèves

Au ministère de l'Éducation : Secteur des services aux élèves
(902) 424-5414

Comment pouvons-nous favoriser l'inclusion¹?

Les élèves peuvent favoriser l'inclusion

- en valorisant la contribution que la diversité crée dans la communauté scolaire
- en encourageant un sentiment d'appartenance au sein de la communauté scolaire
- en contribuant à mettre en place un environnement d'apprentissage où règnent l'ordre et la sécurité

Les parents peuvent favoriser l'inclusion

- en travaillant avec leurs enfants et avec l'école pour soutenir l'apprentissage
- en participant activement au processus de planification de programme afin de partager leurs connaissances des forces et des besoins de leur enfant

Le personnel de l'école peut favoriser l'inclusion

- en se servant de tout un éventail de stratégies d'enseignement et d'appréciation de rendement afin de répondre aux besoins des élèves²
- en renvoyant l'élève auprès de l'équipe de planification de programme lorsqu'il faut un appui supplémentaire pour répondre à ses besoins
- en communiquant régulièrement avec les parents ou les tuteurs
- en coopérant et en collaborant avec les parents, les membres de l'équipe de planification de programme et le personnel du conseil scolaire
- en démontrant qu'ils acceptent la diversité et qu'ils sont sensibles à la diversité dans la salle de classe

Les directions d'école peuvent favoriser l'inclusion

- en jouant un rôle de leader en favorisant une culture de collaboration en vue de répondre aux besoins de tous les élèves
- en encourageant le partage des pratiques exemplaires
- en favorisant la mise en place d'un environnement d'apprentissage efficace où règnent l'ordre, la sécurité et un esprit positif
- en communiquant et en s'assurant que le processus établi est suivi quand à l'identification, l'appréciation de rendement, la planification de programme et les rapports sur les progrès et le rendement des élèves
- en appuyant le développement d'une vision commune pour une amélioration continue à long terme

Les membres de la communauté peuvent favoriser l'inclusion

- en appuyant une scolarité favorisant l'inclusion à travers les plans d'amélioration de l'école, au sein du comité d'école consultatif, de l'association foyer-école, etc.
- en collaborant comme agences externes afin de répondre aux besoins des élèves et des jeunes dans le système scolaire public

1. Si vous voulez une liste plus générale des responsabilités, référez-vous à la loi sur l'éducation (en particulier aux articles 24, 25, 26 et 38), aux règlements établis en vertu de la loi et au *Manuel de politique en matière d'éducation spéciale*.

2. Voir la fiche d'information « Adaptations : stratégies et ressources »

